

alpha

MARIE-FRANCE AUZÉPY
JOËL CORNETTE (dir)

Histoire du poil



Histoire du poil

sous la direction
de Marie-France Auzépy et Joël Cornette

Belin:

Couverture

Conception graphique : Rampazzo & Associés.

Iconographie : détail de *Arrigo le Velu, Pietro le Bouffon et Amon le Nain*. Huile sur toile d'Agostino Carracci (1557-1602), v. 1598, Naples, Museo Nazionale di Capodimonte.

© Leemage/Electa

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» [article L. 122-5]; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» [article L. 122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands Augustins, 75006 Paris), l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Éditions Belin, 2011 pour la première édition

© Éditions Belin / Humensis, 2017

170 bis, boulevard du Montparnasse, 75680 Paris cedex 14

ISSN 2428-8667 ISBN 978-2-410-01198-2

AVANT-PROPOS À L'ÉDITION DE POCHE

De tout temps, les histoires de poil excitent la curiosité : boule à zéro, cheveux longs ou courts des femmes, barbe et moustache des hommes, aisselles et aines imberbes ou foisonnantes des unes et des autres... Le choix est vaste et l'intérêt aussi. Voilà qui explique que, depuis sa parution en 2011, l'*Histoire du poil* ait continué son chemin, et qu'elle soit citée par tous les auteurs et journalistes, fort nombreux, qui ont écrit sur la question. Ce livre est en quelque sorte devenu un ouvrage de référence et ses éditeurs scientifiques, Joel Cornette et moi-même, sont ainsi devenus, à leur corps défendant, et à leur grand étonnement, des autorités en la matière, sollicités, souvent la veille pour le lendemain quand ce n'est pas dans l'heure, par toutes celles et tous ceux qui ont un papier à écrire sur la vogue de l'épilation intégrale, la barbe des hipsters ou le retour du poil pubien chez les californiennes.

Avec une réponse toujours identique : il n'y a pas de signification univoque à l'usage du poil. Celle-ci est fonction du lieu et du moment, et cela change fort vite. En France, de nos jours, c'est-à-dire depuis à peu près trois ans, la barbe de trois jours est à la mode chez les hommes, y compris les plus raffinés, et acceptée partout alors que, auparavant, elle était

synonyme de laisser-aller, de négligence, voire de saleté, et qu'elle n'aurait jamais été portée ni permise en entreprise, par exemple.

Ainsi, d'une nouveauté pileuse toute neuve qui a fait couler beaucoup d'encre, la barbe de notre nouveau Premier ministre, Edouard Philippe. Nous avons été sollicités à ce propos : qu'en penser ? Était-ce l'affirmation du renouveau voulu par le jeune président de la République dont l'ascension fulgurante avait bouleversé la vie politique française ? Ou au contraire l'affirmation de quelque chose qui appartiendrait en propre à Monsieur Philippe ? Que répondre ?

Certes, l'évolution pileuse de nos hommes politiques depuis l'avènement de la III^e République est plaisante à observer : tous nos présidents de la République portaient barbe et moustache avant la guerre de 1914 puis, entre les deux guerres, ils ont abandonné la barbe pour ne garder que la moustache et, depuis 1945, ils sont obstinément imberbes, de même que leurs Premiers ministres. Imagine-t-on Jacques Chirac, qui a occupé les deux fonctions, barbu ? Nicolas Sarkozy n'a-t-il pas dit aux journalistes qui le harcelaient pour savoir s'il allait être à nouveau candidat à la présidentielle : « Vous le verrez bien à mon menton » ? S'il apparaissait rasé de près, cela signifiait qu'il rentrait dans la course politique. Impossible donc de se présenter à l'élection présidentielle si l'on n'était pas rasé. Certes, Emmanuel Macron ne déroge pas à la règle et présente aux caméras un beau menton lisse, mais voilà que son Premier ministre est barbu ! C'est de fait une première. Qui ne nous apprend rien sur Edouard Philippe, mais qui en dit long sur l'évolution de la société. Monsieur Philippe et avec lui certainement

Monsieur Macron – je suis prête à parier que la question a été évoquée entre les deux hommes – ont considéré que la fonction n’obligeait pas que l’impétrant se coupât la barbe. Donc, la fonction est considérée par le nouveau pouvoir comme n’obéissant pas à la norme traditionnelle, à laquelle cependant le président de la République continue de se conformer, car il faut ménager la chèvre et le chou. Le Premier ministre peut montrer qu’il est moderne – ce qui convient à la ligne politique du jeune Président – et que, à cette haute fonction, il garde son identité, en tant qu’individu – ce qui sied bien aussi à la nouvelle idéologie de la compétence de la société civile *versus* l’ankylose de l’État. Et donc, finalement, cette barbe qui en elle-même n’a aucun sens, insérée dans son contexte, en dit fort long sur la nouvelle histoire politique qui se met en place sous nos yeux...

L’histoire du poil continue donc à s’écrire. La réédition qui est ici proposée n’est pas une histoire chronologique du poil, à mon avis impossible à réaliser, mais une série de flashs sur des moments où le poil a joué un rôle particulier dans la société ou l’histoire. Nombre de pièces manquent dans ce puzzle : le rôle du scalp chez les Indiens d’Amérique du Nord, par exemple, ou bien la façon dont, dans l’Antiquité, les Grecs ont éradiqué le poil de leurs beaux corps nus – que Pierre Brulé a, depuis, étudiée – mais ce livre n’avait pas vocation à être exhaustif et, tel qu’il est, il peut être lu comme une introduction à une histoire constamment en train de se vivre et de se faire.

INTRODUCTION

CECI N'EST PAS UN LIVRE BARBANT

Une histoire du poil. Et puis quoi encore ? L'entreprise n'est pas si loufoque qu'il y paraît, même si elle a l'honneur d'avoir été précédée par les « États généraux du poil » tenus en 2007 à l'initiative du Collège de Pataphysique. Car le poil est un révélateur subtil de l'état d'une société, de l'idée qu'elle se fait d'elle-même et des traumatismes qu'elle subit.

Pour ma part, ma rencontre d'historienne avec le poil eut lieu lorsque, jeune thésarde, je fus intriguée de trouver dans les chroniques byzantines que l'empereur Constantin V (742-775), qu'elles présentaient comme un abominable persécuteur de moines, ne les avait pas fait mettre à mort, ni torturer, ni même fouetter, mais qu'il avait fait brûler leur barbe, enduite de poix. Pourquoi la barbe ? Pourquoi la brûler, de manière à ce qu'elle ne repousse plus ? De cette interrogation est né, des années plus tard, ce livre. J'avais entre-temps compris que cet empereur voulait faire rentrer les moines dans le monde, dans le lot commun des mortels qui se rasaient, commerçaient, labouraient, faisaient la guerre et des enfants, en leur faisant perdre sans espoir de retour le signe visible qui caractérisait leur état, la barbe. De là, une recherche sur les besoins de l'empire en hommes

valides, producteurs et reproducteurs, sur le déficit démographique et la population de l'empire à cette période. Le poil avait ainsi conduit à une interrogation originale de la période concernée, qui n'aurait pas été menée sans lui.

LE POIL, SIGNE OU SYMPTÔME?

La fonction de signe, interprétable par l'historien, vaut de tout temps : n'aurait-on aucun document attestant l'existence de la Première Guerre mondiale, on saurait, rien qu'à voir les transformations dans l'apparence des individus, que les sociétés européennes ont subi un traumatisme grave dans les années 1914-1920 : dans les années vingt, les femmes avaient coupé leurs cheveux – la coiffure à la garçonne – et montré leurs jambes en raccourcissant leurs jupes, les hommes rasé leur barbe et souvent même leur moustache. De même, l'existence en 1968 d'un événement bousculant la société française se lit sur les photos : la tête des garçons n'est plus la même après cette date, ils ont les cheveux longs. Pareillement pour la société chinoise après 1911-1912 : les Hans, caractérisés dans le monde entier par la longue natte qui leur pendait dans le dos, la perdent en même temps que disparaissent la dynastie mandchoue qui la leur avait imposée et le système impérial qui les gouvernait depuis des siècles.

Signe, le poil l'est de façon indubitable, mais un signe qui a autant de sens qu'il existe de coiffures de femmes ou de formes de moustache. Selon les époques et les civilisations, la barbe sera interprétée comme le fait de « l'image de Dieu » ou comme celui de la sauvagerie, le crâne rasé marquera l'opprobre

ou la pureté. En fonction du sens donné au poil à une période donnée, le pouvoir politique imposera à ses sujets une marque pileuse d'obédience – la barbe dans les régions dominées par les talibans, la natte des Han sous les Mandchous. Mais la politique peut aussi se combiner à la mode, quand les sujets s'empressent de suivre l'exemple donné par le prince – la barbe et les cheveux courts sous François I^{er}, la perruque sous Louis XIV. De même, le poil permet aux différentes religions d'afficher socialement leur singularité : la barbe des moines orientaux caractérise l'orthodoxie, comme le crâne rasé des bonzes le bouddhisme et les cheveux cachés des femmes l'islam. Cette affirmation sociale est d'autant plus intéressante pour l'historien qu'elle s'inscrit dans le temps : souvent, les pratiques en question sont très anciennes, elles datent même parfois de la période de formation de la religion en question et ont traversé les siècles.

Une histoire du poil se justifie donc, mais construire une histoire exhaustive exigerait une somme qui, en raison de la multiplicité et de la polyvalence des formes du poil, serait de toute façon incomplète et qui, de surcroît, risquerait de barber le lecteur. Le choix est donc ici résolument lacunaire, l'objectif étant de donner à connaître la place du poil dans certaines civilisations, dans certaines religions, à certains moments de l'histoire et, ce faisant, d'éveiller la curiosité, de proposer des rapprochements incongrus ou tout simplement inattendus. Et comme, en ce domaine si particulier, l'histoire ne peut être seule, elle est éclairée pour finir par l'anthropologie, la psychanalyse et la linguistique.

Pourquoi le poil a-t-il, partout dans le monde et à toute époque, une place si singulière ? C'est que

le poil, c'est du corps, mais du corps détachable et modifiable. Avec les ongles – avec qui il partage d'ailleurs des propriétés physiologiques –, le poil est la seule partie du corps qui pousse et donc qui doit être coupée de temps en temps. C'est la seule partie du corps qui ne meurt pas après avoir été coupée : les végétaux coupés fanent et meurent, mais non les poils – ni, d'ailleurs, les ongles. Ils sont donc pour les êtres humains des parts d'eux-mêmes qui, une fois séparées, continuent à vivre hors d'eux-mêmes, ce qui a des conséquences : si l'on considère que la partie vaut pour le tout, les poils, dans la mesure où ils gardent leur aspect vivant, valent pour la personne elle-même. D'où l'usage des cheveux et des poils dans la magie, mais aussi dans la dévotion, tant religieuse – un poil du prophète Mahomet est ainsi gardé, enchâssé dans du cristal, dans le palais des sultans (Topkapı Sarayı) à Istanbul – que sentimentale – voir les innombrables médaillons et portraits enfermant une mèche des cheveux de l'aimé(e). En Espagne, en Galice surtout, des femmes vouent leur chevelure au Christ ; leurs cheveux sont appliqués sur la tête d'un Christ en croix, cette proximité les assurant de la protection divine, mais laissant au spectateur une étrange impression.

D'autre part, alors que, jusqu'à l'invention de la chirurgie esthétique, le corps ne pouvait être transformé – sauf exceptions, comme les déformations crâniennes –, le poil était aussi, et reste pour la plupart des gens, la seule partie du corps dont la forme peut être changée : on peut en effet le raser en partie ou complètement, on peut lui donner diverses formes en le tressant, en le roulant sur lui-même, en l'encollant, en construisant des structures. Cette

diversité fait que le poil, dans les sociétés dans lesquelles l'aspect physique n'est pas soumis à une règle, permet d'effectuer des choix individuels, d'affirmer une personnalité : les hommes choisiront d'avoir ou non une moustache ou une barbe, de couper leurs cheveux, de les raser ou bien de les laisser pousser, les femmes d'avoir les cheveux longs ou courts, de les teindre, de les tresser, de les remonter en chignon ou de les laisser flottants sur les épaules. Ce qui fait le prix du poil, c'est qu'il ouvre le champ des possibles dans le domaine du corps, qui est par ailleurs clos sur des paramètres donnés à la naissance. On a les épaules larges ou étroites, le sein plat ou opulent, la fesse arrondie ou en poire, les os épais ou fins, selon la longue histoire physiologique dans laquelle on s'inscrit, et on ne peut rien y faire. Mais sur le poil, on peut agir.

De cette action, choisissons deux exemples : la barbe des hommes et le corps lisse des femmes. Tout de suite, la complexité du sujet est mise au jour, car les femmes à barbe existent et les hommes aussi s'épilent le corps. Ni la barbe, ni le corps vierge de poils ne sont donc un indicatif sûr du genre. Essayons cependant de voir ce qu'il en est de la barbe et du lisse.

DE LA BARBE ET DES BARBUS

La barbe, comme le dit Jacques-Antoine Dulaure dans sa *Pogonologie* – en grec, barbe se dit *pôgôn* – ou *Histoire philosophique de la barbe*, éditée à Constantinople en 1786 et néanmoins vendue chez le libraire Le Jay, rue Neuve-des-Petits-Champs à Paris, la barbe «est devenue le jouet des caprices des hommes. Sacrée chez les Hébreux et chez les

premiers Chrétiens, condamnée avec chaleur par quelques Papes, protégée spécialement par d'autres, elle fut successivement regardée par l'Église comme une hétérodoxie révoltante, ou comme le symbole de la sagesse et de l'humilité chrétienne. Ainsi que les objets d'un grand mérite, elle n'excita jamais de foibles querelles...» La barbe en effet va et vient selon les lieux et les temps : les Romains – à l'exception des philosophes qui aiment de tout temps se singulariser – ne la portaient pas, les Français, quand ils dictaient la mode au monde occidental aux XVII^e et XVIII^e siècles, non plus – imagine-t-on Napoléon Bonaparte, ce produit des Lumières, avec une barbe ? Du coup, les Russes, soumis à un tsar qui voulait occidentaliser son empire, Pierre le Grand (1682-1725), durent sacrifier leur barbe sur l'autel de la modernité, sauf à payer de lourdes taxes s'ils voulaient à tout prix la garder. En revanche, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la barbe s'impose en Europe continentale, les Anglais résistant en général à la contagion. Tous les grands hommes d'Europe continentale, Victor Hugo, Karl Marx, Sigmund Freud, sont alors d'imposants barbus : les révolutions manquées de 1830 et de 1848 auraient-elles eu, comme mai 1968, des conséquences capillaires ?

La barbe a excité la verve linguistique et donné lieu à de nombreuses expressions. Laissons de côté pour le moment la barbe à papa, cette friandise en sucre tourné, et voyons les plus connues des innombrables « Barbe » accolées à une couleur : Barberousse, le grand empereur Frédéric I^{er} de Hohenstaufen (1152-1190) qui, en chemin vers Jérusalem pour affronter Saladin, mourut noyé dans un fleuve d'Asie Mineure ; Barbe-Noire (vers 1680-1718), le célèbre pirate anglais, terreur des

vaisseaux français ; Barbe-Bleue, le châtelain imaginé par Charles Perrault sur le modèle du sanguinaire seigneur breton Gilles de Rais (1404-1440). Tous sont des personnages formidables : la barbe n'est pas associée à la petitesse. Molière, en se raillant, l'avait d'ailleurs affirmé dans *L'École des femmes* : « Du côté de la barbe est la toute-puissance ». Même sainte Barbe – jeune fille anodine de l'Asie romaine martyrisée par son père, suppôt de l'empereur païen, que Dieu foudroie incontinent – préserve de la foudre et est la patronne des artilleurs. Les défenseurs de la barbe, qui sont légion, insistent sur sa vaillance, et les titres de leurs ouvrages donnent le ton. Ainsi de cette *Histoire des moustaches et de la barbe considérée comme signe de courage, de force, d'autorité, de noblesse ; marques distinctives de rang, d'opinion, d'esprit. Guerres, combats, rixes, accidents et anecdotes auxquels ont donné lieu la barbe et les moustaches*, écrite en 1836 par un anonyme, qui se livre à une analyse capillo-politique de la France du début des années 1830 :

Les larges et épais favoris passant sous le menton, avec une mouche sous la lèvre inférieure, étaient soi-disant le signe du *républicanisme* ; sans la mouche, c'était le signe des partisans du système *du juste milieu* ; la mouche seule, appelée *royale* autrefois, mais depuis appelée *impériale*, dénotait les *napoléonistes* ; accompagnée de moustaches longues, c'était le *parti légitimiste* ; accompagnée de moustaches courtes sans favoris, c'étaient les partisans de la *propagande libérale (ultra libéraux)*, avec des favoris, des *libéraux modérés* ; ceux qui étaient complètement rasés passaient pour des *carlistes*...

Analyse qui rivalise avec celle menée par Benoît Fliche sur les Turcs de la fin du siècle dernier à Strasbourg (voir chap. 9).

Quand la mode est à la barbe, celle-ci est en effet généralement considérée comme une marque de virilité : « Donner à l'homme un air grave et sévère, lui conserver sur le sexe l'empire que la nature lui a concédé, faire briller sur son visage les traits caractéristiques de la virilité, telles sont quelques-unes des prérogatives de la barbe », énonce doctement le Dr. Philippe, de Reims, qui fit paraître en 1845 une *Histoire philosophique, politique et religieuse de la barbe chez les principaux peuples de la terre*, qui doit beaucoup à la *Pogonologie* de Dulaure. Soit dit en passant, il y attribue le renouveau de la barbe à la révolution de 1830.

La phrase sentencieuse du Dr. Philippe aurait pu être acceptée sans réserve en pays musulman, où les hommes portaient traditionnellement la barbe. À la fin du XVIII^e siècle, monsieur de Monceaux donnait ce conseil aux candidats au voyage dans l'empire ottoman :

Qu'ils laissent venir leur barbe car outre que les Arabes ou les Turcs généralement depuis Le Caire jusqu'à Alep la laissent croître, c'est qu'un insolent qui pourrait insulter a beaucoup plus de retenue ou de considération pour un homme qui la porte longue que pour un autre qui n'en a point.

Mais, en d'autres temps et sous d'autres cieux, la barbe avait aussi tenu ce rôle d'attribut viril qui donne à l'homme sa dignité. En Italie, aux VII^e et VIII^e siècles, chez les Lombards, la barbe faisait l'homme. Paul Diacre, leur historien, fonde d'ailleurs sur la barbe l'étymologie de leur nom en langue lombarde (*lang*, long, et *bart*, barbe). Quand Charlemagne reprit en main le duché lombard de Bénévent, il exigea du duc qu'il frappât monnaie à son effigie et

datât ses actes de ses années de règne, et aussi qu'il obligeât ses sujets à se couper la barbe; le duc obtempéra sur les deux premiers points, « mais le reste fut tenu pour rien », dit le chroniqueur Erchembert. Les Lombards avaient refusé ce geste qui était chez eux celui du châtiment ou de la soumission. Chez les Alamans aussi, la barbe était de grand prix: leur code de lois évalue à 6 sous la compensation que doit payer à sa victime celui qui a coupé la barbe de quelqu'un contre son gré, alors qu'une jambe cassée au-dessous du genou ne vaut que 3 sous. Ce prix accordé à la barbe semble exister aussi plus tard: une charte de 1121, citée par du Cange dans son admirable dictionnaire du latin médiéval, est scellée avec cette formule surprenante: « *praesenti scripto sigilli mei robur apposui cum tribus pilis barbae meae* », « j'ai renforcé mon sceau sur le présent écrit avec trois poils de ma barbe ». Une charte de 1181, conservée dans les archives de l'abbaye de Saint-Florent à Saumur, contient une formule équivalente, également avec les trois poils de barbe.

L'adéquation entre l'homme et la barbe est telle que les « serments par la barbe » sont courants dans les civilisations barbues – dans les pays musulmans aux époques médiévales et modernes comme dans la France du XVI^e siècle – et ils sont redoutables car ils engagent autant qu'un serment sur la tête. À titre de digression, on peut s'étonner à ce propos de trouver parmi les serments que Gratien considère comme interdits, dans sa somme de droit canonique – le *Decretum Gratiani* rédigé au milieu du XII^e siècle –, celui « sur les cheveux de Dieu ». En tout cas, en ce qui concerne la barbe, il était même possible de la mettre en gage, ce qui valait comme engagement de sa vie. Guillaume de Tyr, historien des Croisades,

raconte comment Baudouin, comte d'Édesse, futur roi de Jérusalem, parvint à obtenir de son beau-père, Gabriel de Mélitène, l'argent que celui-ci lui devait et qui devait servir à payer ses troupes : il vint le trouver et lui dit que, ne pouvant payer ses soldats, il avait hypothéqué sa propre barbe pour eux (*barbam suam hypothecaverat eis*). Le Byzantin Gabriel fut frappé de stupeur car, dit Guillaume de Tyr, « c'est la coutume pour les Orientaux, tant Grecs que des autres nations, de prendre un soin extrême et une sollicitude totale de leur barbe et de considérer comme un déshonneur plus grand que tout si un seul poil leur est tiré, quelle qu'en soit la raison ». Grâce à ce stratagème, qui prouve que Baudouin connaissait bien l'Orient, il obtint son argent. Dans les civilisations barbues, en raison de cette osmose entre barbe et virilité, tirer la barbe de quelqu'un est en effet un acte d'une extrême gravité, entraînant un duel à mort.

Dans ces civilisations où la barbe fait l'homme, elle est tellement liée à sa virilité et à son honneur qu'elle joue le rôle d'équivalent public, social, du membre viril – un substitut du pénis, diraient les psychanalystes. Un tableau du début du XVII^e siècle, peint par une femme, Artemisia Gentileschi, montre que les femmes avaient intériorisé cette équivalence. Artemisia avait été violée dans sa jeunesse par le peintre Tassi à qui son père Orazio, peintre lui-même, l'avait confiée en apprentissage ; comme le père avait, devant le tribunal pontifical dont il dépendait en tant que Romain, fait un procès à Tassi qui avait refusé d'épouser Artemisia, celle-ci avait été soumise à la question pour éprouver la véracité de ses dires. Le tableau, une *Judith décapitant Holopherne*, porte la trace de cette violence, d'autant qu'Artemisia aurait

donné ses propres traits à Judith et ceux de Tassi à Holopherne. La violence vient de la calme détermination de Judith qui scie la tête barbue d'Holopherne qu'elle maintient par les cheveux contre le lit. La position des bras d'Holopherne, dont la blancheur fait ressortir la sombre tête barbue, permet une comparaison visuelle avec celle des jambes, de sorte que cette décollation est aussi une castration. Judith/Artemisia attaque deux choses en une.

Cette femme vengeresse attire l'attention sur la représentation d'autres scènes bibliques mettant en scène des femmes castratrices et des hommes barbus : Samson et Dalila – dont Maguy Halpern rappelle plus loin l'histoire –, Salomé et Jean-Baptiste. La Dalila de Rembrandt, fuyant dans le contre-jour Samson barbu, livré presque nu aux mains de la soldatesque sous la lumière du soleil : elle court vers la sortie, mais tourne la tête vers lui, un sourire aux lèvres, tenant d'une main la toison de Samson, toison qui flotte au vent et dans le soleil comme un étendard... Là aussi, de quoi est-il question ? Seulement de poils ?

Et Jean-Baptiste – toujours représenté barbu, puisqu'il est censé être le dernier des prophètes vivant au désert –, dont la tête entourée de poils est apportée sur un plateau à Salomé à la peau blanche. En fonction des peintres, la scène est sulpicienne et insipide ou au contraire fondée sur la relation entre la femme et la tête, selon des variations qui appartiennent à chacun : avec, chez Cranach, une perversité à la fois acide et sucrée ; avec, chez Le Titien, une candeur sensuelle soulignée par le contraste entre la peau blanche de la jeune femme et les cheveux bruns du Baptiste flottant sur son bras. La tête barbue ne vaut-elle pas là aussi pour autre chose ?

De façon moins tragique, le lien entre barbe et virilité est toujours vivant en France aujourd'hui, du moins dans l'esprit des femmes : un groupe fondé en 2008 sous le nom de *La Barbe* regroupe des femmes excédées par la sous-représentation féminine dans le monde politique. Elles ont décidé d'assister silencieusement aux séances publiques des institutions représentatives, toutes porteuses d'une barbe postiche ; quand elles sont expulsées par les autorités, elles félicitent vivement les politiques de résister à l'invasion féminine : « Messieurs les conseillers, *La Barbe* vous félicite ! Contre les sirènes de la parité vous êtes à l'avant-garde et votre résistance vous honore », ont-elles lancé en 2010 aux conseillers généraux des Yvelines qui les mettaient à la porte, comme le rapporte Anne Chemin dans le journal *Le Monde*.

Mais la barbe ne peut être réduite à ce seul signifié viril. Car elle a beaucoup d'autres sens. Dans une civilisation glabre, le port de la barbe marque la volonté de s'exclure de ladite société : dans l'empire romain, les ermites chrétiens laissaient pousser barbes et cheveux pour se différencier des laïcs, comme en Inde les siddhus pour contrer la pureté glabre des brahmanes. Plus curieux, si l'on en croit l'auteur de *l'Histoire des moustaches et de la barbe*, le Palais Royal à Paris abritait autour de 1830 un certain Chodruc-Duclos, plus connu par son surnom de « l'homme à la longue barbe », qui attirait les touristes, provinciaux et étrangers, et « qui se plaisait à étaler les lambeaux dont il se couvrait, ou plutôt dont il ne se couvrait pas ; car il eut plusieurs fois des démêlés avec les tribunaux pour offense à la pudeur publique ». « L'homme à la longue barbe » qui, tel saint Onuphre, se couvrait

de ses poils, envoya par ailleurs aux députés une pétition ainsi libellée :

À MM. les députés. Projet de pétition sur la liberté individuelle, par un Spartiate de ceux que vulgairement on nomme voleurs, et à l'appui de la pétition des filles publiques. Ouvrage où il est démontré jusqu'à l'évidence :
 1) que la prostitution est loin d'être contraire aux mœurs ;
 2) que de tout temps il y a eu des filles publiques libres ;
 3) que le commerce doit se ressentir de leur séquestration ;
 4) qu'à l'aide de divers moyens simples et indiqués, les femmes honnêtes peuvent éviter toute méprise et insulte, et la société obtenir l'épuration des mœurs. Le tout rédigé par l'Homme à la longue barbe.

Pétition imprimée à Paris en 1830 et que l'on pouvait trouver «chez tous les marchands de nouveautés». Il inspira même un mélodrame en 5 actes, *Chodruc-Duclos, ou l'Homme à la longue barbe*, qui fut joué au théâtre de la Gaîté en 1850.

Cette singularité voulue se retrouve chez Julien l'Apostat (361-363), pourtant puissant empereur romain, qui choisit de rompre avec la ligne choisie par Constantin en revenant au paganisme et en laissant pousser sa barbe, qu'il défendit fièrement contre les habitants d'Antioche, fiers de leur peau lisse, dans son *Misopôgôn* ou «L'Ennemi de la barbe» :

Vous ne laissez percer votre qualité d'homme que par le front et non comme je fais, sur les mâchoires [...]. Vous faut-il encore une particularité intime ? Mon poitrail est velu, hirsute comme celui des lions, ces rois des animaux : je ne l'ai jamais épilé tant je suis d'humeur fâcheuse et d'esprit étroit.

Et son jugement contre les Antiochiens, qui se moquaient de lui en le traitant de bouc, est sévère : «Oui, vous êtes tous beaux, grands, lisses et imberbes

et, vieux aussi bien que jeunes, vous aspirez à la félicité des Phéaciens, “au linge frais, aux bains chauds et aux lits” [comme le dit Homère dans l’*Odyssee*] plutôt qu’au respect dû aux lois». Julien prend son monde à contre-pied puisque lui, l’autorité suprême, fait le même choix pileux que le hors-la-loi qu’est l’ermite ou «l’homme à la longue barbe». Mais c’est aussi le choix de la force animale, du courage, de la virilité guerrière face à ses sujets imberbes, amollis par les onguents, les savons et les crèmes. Le velu contre le lisse : une longue histoire, que Salvador Dali avait condensée en un concept horripilant, au sens propre, la «baignoire poilue» exposée chez Macy’s à New York. Michel Banniard la résume plus loin dans le couple fatal Tarzan/Bérurier, et elle est ranimée de nos jours par le triomphe du lisse et de l’épilation intégrale.

DU LISSE ET DE LA GLOBALISATION

Le lisse, c’est un autre monde, qui s’impose actuellement à l’étonnement de la génération de mai 68. Commençons par le crâne. Jusque récemment, en dehors des chauves «naturels», le crâne nu était une exception, qui faisait de ses adeptes, Erich von Stroheim, Yul Brynner, des êtres inoubliables. Était-ce à cause des souvenirs de la guerre, la tonte des arrivants dans les camps ou, en France, celle des femmes à la Libération étant trop présentes dans les mémoires? Était-ce parce que, dans de nombreux pays, la condamnation légale à une peine était accompagnée par le rasage intégral de la tête? Toujours est-il que c’est seulement récemment que la «boule à zéro» est devenue fréquente chez les hommes, Michel Foucault faisant, dans ce domaine comme

dans d'autres, figure de précurseur. Les joueurs de l'équipe de France de football en Coupe du monde sont un bon exemple : chevelus en 1998, ils étaient majoritairement rasés – 8 sur 11 – en 2006. Nos contemporains ont-ils fait leur le chaleureux plaidoyer en faveur du crâne lisse qu'écrivit le philosophe et évêque Synésios de Cyrène (vers 370-vers 413) pour se consoler d'être chauve ?

Dans son *Éloge de la calvitie*, mettant la rhétorique au service d'une mauvaise foi crasse, Synésios – c'était quand il n'était encore ni chrétien ni évêque – soutient d'abord que le poil est animal :

De tous les êtres qui vivent sur la terre l'homme est celui qui a le plus d'intelligence et le moins de poil ; mais tout le monde convient que de tous les animaux le plus stupide c'est le mouton : or voyez comme est fournie, comme est épaisse sa toison. Il semble donc bien que poil et raison ne s'accordent point ; nulle part on ne les trouve réunis.

Ensuite, que le poil, étant dans l'ordre de la nature, embellit un temps le visage, puis tombe, telle la fleur laissant la place au fruit.

Mais pas plus que le fruit ne se forme sur la plante avant qu'elle perde ses fleurs, l'intelligence ne saurait survenir dans une tête avant que, dans sa maturité, elle se soit débarrassée du superflu petit à petit, comme au van.

Emporté par son sujet il va jusqu'à dire :

Se raser de sa main c'est déjà faire œuvre pie, mais être naturellement chauve, c'est du fait même être dans la familiarité de Dieu ; d'ailleurs peut-être bien que la divinité elle-même est dans ce cas.

Et, prudent, d'ajouter : « Puisse-t-elle ne pas s'offenser de mon langage ! » D'après lui, la tête du

chauve, géométriquement sphérique, se rapproche de la divine perfection des sphères célestes et le fait que l'absence de cheveux la rende luisante la place du côté de la lumière, divine par essence, par opposition aux ténèbres ombreuses des cheveux. Enfin, le crâne nu est aguerri par les intempéries et, plus dur que le roc, protège son heureux possesseur des maladies :

Nous autres chauves nous devons donc nous porter, non pas comme le commun des hommes, mais, grâce au Dieu, bien mieux, j'ose le dire.

Conclusion :

Ainsi, puisque tous les hommes dont la nature est vraiment distinguée sont chauves comme je le suis, il faut, avec ceux qui ne le sont pas, employer le rasoir pour corriger et aider la nature.

Quel toupet ! Si j'ose dire... Encore n'avait-il pas les moyens d'imposer à ses concitoyens de se raser les cheveux. Mais, selon l'historien byzantin Jean Skylitzès, l'empereur Théophile (829-842), du fait qu'il avait le cheveu rare et le front dégarni, prit un décret « portant qu'on se rasât les cheveux au ras de la tête, et interdisant qu'on les laissât pousser au-delà du cou », sous peine de coups de fouet.

Le crâne rasé n'est qu'une manifestation – la plus visible – du triomphe du lisse, symptôme du XXI^e siècle, entre beaucoup d'autres. La presse et les blogs sur Internet se font en effet, depuis quelques années, l'écho de la mode de l'épilation intégrale pour les femmes – en majorité chez les jeunes – comme, de façon plus discrète, pour les hommes. En ce qui concerne les femmes, les origines de cette mode sont diverses, puisqu'elles mêlent le

puritanisme occidental à l'obsession orientale de la pureté.

Le puritanisme occidental car, pendant fort longtemps en Europe, le nu féminin ne fut pas considéré comme obscène si les poils pubiens n'étaient pas représentés. Le nu lisse resta la règle artistique dans le domaine de la peinture jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cette règle fut reprise à cette époque par le cinéma naissant qui, aux États-Unis dans les années 1930, se montra encore plus radical : le code Hays (1930-1966), un code moral établi par deux ecclésiastiques et s'appliquant aux studios hollywoodiens, ajouta à de multiples interdictions – entre autres celle de montrer un esclave blanc – celle du nu. Le nu lisse « autorisé » a continué sa carrière en France jusque dans les années 1960 : les éditeurs de magazine devaient gommer les poils des nus féminins s'ils voulaient échapper à la censure ; il semble que ce soit seulement sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) que le parquet ait cessé de poursuivre les publications qui n'avaient pas fait la chasse aux poils. Si *L'origine du monde* de Courbet a fait scandale en 1866, c'est précisément à cause de la touffe qui entoure « le con rose » : sans elle, cette toile aurait été tout au plus une planche anatomique, comme le dit ici-même Patrick Avrane dans son analyse du tableau. Trois ans plus tôt, Manet s'était gardé de provoquer les censeurs : son *Olympia* pose nue, une main à l'endroit opportun, cachant ce poil que l'on ne saurait voir. L'Europe et les États-Unis, jusque dans les années 1970, ont donc considéré qu'un mont de Vénus lisse était une représentation asexuée, le sexe, la réalité du sexe – où se cache l'obscénité pour les religieux de tous poils parce qu'il met les hommes face au désir

féminin – étant exclusivement réservée au mont de Vénus poilu. Exemple *a contrario* : jusqu'en 1914 au moins, les photos de femmes nues poilues sont des photos de prostituées. En d'autres termes, la femme glabre n'est pas considérée comme obscène par la société masculine parce que, dénuée de son sexe et de ses pulsions sexuelles, physiquement revenue à l'enfance, elle est soumise au désir de l'homme qui peut la considérer comme un simple réceptacle. Le poil joue un rôle essentiel dans cette affaire. La libéralisation de la pornographie en France dans les années 1970 a renforcé l'emprise du lisse : acteurs et actrices étaient épilés et continuent à l'être, alors même que la mode des strings (petites culottes réduites à leur plus simple expression : un triangle et un bout de ficelle) rendait nécessaire l'épilation du pubis. Mais la pornographie actuelle reste dans la ligne du puritanisme du XIX^e siècle : dans les deux cas, les femmes, dépourvues de leurs poils, sont les jouets du désir masculin.

Dans le même temps, la séduction de la femme au sexe glabre résidait dans ses cheveux longs. Cheveux qu'elle ne devait montrer dénoués que dans l'intimité et qu'elle devait couvrir d'un chapeau quand elle sortait, pour ne pas avoir la honte d'être une « femme en cheveux », automatiquement cataloguée comme facile. Poils acceptables aux yeux des hommes que ces cheveux sur les épaules et sur la gorge, et même désirables parce que situés à une place sans danger pour eux. Le Titien a peint ainsi une Marie-Madeleine d'une grande sensualité et Bourdelle a fait une allégorie de la tragédie au théâtre des Champs-Élysées, où une femme au corps lisse et aux longs cheveux attend le glaive tenu par un homme barbu.

L'Orient n'est pas moins puritain ni moins hostile aux poils pubiens. Les bons connaisseurs du Japon s'étonnent de la contradiction qui existe entre le laxisme envers la représentation des relations sexuelles les plus crues et les plus violentes dans les mangas, et l'interdiction de la représentation des organes génitaux des deux sexes, les poils pubiens étant considérés comme le signe du sexe féminin. La commission de censure (commission Eirin) mise en place après la guerre à l'instigation des Américains, sur le modèle du code Hays, n'a pas disparu dans les années 1960 comme son modèle, mais est au contraire restée bien vivante jusqu'à aujourd'hui. Pas de poils autres que les cheveux dans les productions japonaises, les poils étrangers, quand ils sont montrés à un public japonais, étant floutés – version moderne de la feuille de vigne...

Le monde musulman est lui aussi hostile aux poils, comme l'expliquent dans ce livre Anne-Marie Moulin et Benoît Fliche, une exception étant faite pour les poils de la barbe. Cette hostilité semble due essentiellement à l'obligation de pureté du corps pour les cinq prières quotidiennes et est donc d'origine religieuse. Pour cette raison, l'épilation intégrale s'applique en principe aux hommes comme aux femmes, même si elle semble être devenue pour les seules femmes une pratique sociale contraignante et universelle. L'immigration en Europe de nombreux ressortissants de pays musulmans a ainsi renforcé le mouvement en faveur du corps glabre qui s'y mettait en place chez les femmes, et a sans doute contribué à son apparition chez les hommes – un phénomène beaucoup plus récent dont la presse ne parle que depuis les années 2000. Ce mouvement est par ailleurs soutenu par de puissants intérêts

économiques car, si couper le poil n'est profitable qu'aux producteurs de rasoirs, l'éradiquer est un marché juteux : il y faut des crèmes épilatoires puis apaisantes, des rasoirs, des épilateurs, des *after-shave*, du laser, toutes choses fournies par l'industrie cosmétique et qu'il faut acheter. L'industrie suit donc de très près le phénomène, quand elle ne le dirige pas. Les enquêtes sur les habitudes concernant la toilette sont le fait de firmes qui souhaitent en tirer de nouveaux produits et des parts de marché : en 2007, le fabricant de rasoirs Gillette a ainsi fait une étude sur « les rituels de soins des hommes », menée auprès de 12 000 personnes dans 12 pays européens. Selon le compte rendu de Sibylle Vincendon dans le quotidien *Libération*, « 24 % des Allemands s'épilent la poitrine, 41 % des Suédois le maillot et 45 % des Irlandais les oreilles ».

Le lisse semble donc la tendance dominante, non seulement en Europe et aux États-Unis, mais, en raison de la globalisation, dans le monde entier. La résistance des poils, toisons et autres touffes s'organise cependant en France grâce aux efforts des pataphysiciens, qui s'en tiennent aux fondamentaux, comme en témoignent les livres de Claude Gudin, et aussi grâce à des jeunes femmes comme Jeanne Mordoj qui promène par tout le pays son spectacle « Éloge du poil ». L'histoire du poil continue à s'écrire. Raison de plus pour que le lecteur ait le plaisir d'être surpris, dans les pages qui suivent, par quelques aperçus sur le poil jadis et maintenant.

Marie-France Auzépy,
Professeur émérite à l'Université Paris VIII

PREMIÈRE PARTIE

DE SAMSON
À LA FEMME À BARBE
LE POIL ET LA NORME

LA BIBLE ET LE POIL

Dans la Bible hébraïque, livre trois fois millénaire, fondement de trois religions monothéistes, quelle place peut tenir la plus insignifiante des parties du corps humain qui pousse, tombe, repousse, disparaît, embellit, défigure, séduit, embarrasse? Le défi n'est pas des moindres et vaut la peine d'être relevé, en se fondant exclusivement sur le texte hébreu, même si au bout de cette quête nous soulevons de nouveaux problèmes, de nouvelles interrogations, laissant au lecteur le soin de poursuivre la recherche dans le livre le plus édité au monde.

La Bible hébraïque n'est d'ailleurs pas un livre au sens où on l'entend généralement, mais un ensemble de textes de périodes différentes. Les plus anciens remontent au XI^e siècle avant J.-C. et, à la fin du IV^e-début du III^e siècle, ils ont été rassemblés et ordonnés en ce que Meir Sternberg appelle une « grande chronologie » reflétant l'histoire du peuple juif telle que l'avaient reçue par tradition, de génération en génération, les compilateurs de l'époque. La longue période pendant laquelle ils ont été écrits implique nécessairement une évolution sémantique et culturelle, le même terme ne gardant pas forcément un sens identique au cours des siècles et les conceptions évoluant avec le temps. On y trouve des narrations

historiques aussi bien que mythiques, des prescriptions religieuses ou sociales, des poèmes, des textes de sagesse et des textes mystiques. Certains semblent même contradictoires, mais ils sont à envisager plutôt sur le plan diachronique que synchronique. Cette diversité linguistique, stylistique et sémantique recouvre cependant une unité de pensée qui concilie le particulier et le général, le social et l'individuel, le passé et le présent, le tout dans une langue qui n'est pas toujours aisée à interpréter.

La première difficulté rencontrée dans notre traque du « poil » est l'absence totale d'iconographie en raison de l'interdiction du Décalogue qui spécifie qu'il ne doit être fait « ni images taillées, ni représentations de ce qui est dans le ciel au-dessus, ni de ce qui est sur la terre au-dessous, ni de ce qui est dans la mer ou sous la terre » (Ex 20, 4; Dt 5, 8). Tout sera donc exprimé par le verbe, par définition équivoque et ouvert à interprétation. Ce qui peut passer pour un inconvénient se révélera, en fait, une richesse.

La Bible interdisant de représenter les êtres, nous sommes tentés de nous tourner vers les peuples alentour qui, eux, ont une abondante iconographie. Dans des bas-reliefs égyptiens et mésopotamiens, et particulièrement les stèles célébrant les victoires sur les peuples voisins, le peuple d'Israël est parfois représenté. Mais le style de chevelure a évolué au cours des siècles. Au XVI^e siècle avant notre ère, il semble que les guerriers d'Israël aient eu les cheveux longs et libres tandis qu'au VIII^e siècle leurs cheveux sont plus courts et souvent cachés par des couvre-chefs. Pourtant rien ne dit que les artistes qui ont gravé ces stèles reproduisaient exactement la réalité. Les coiffures comme les vêtements servaient d'ailleurs à caractériser et différencier les vaincus.

Si, faute d'image, nous ne pouvons nous représenter l'apparence du peuple d'Israël, nous pouvons néanmoins voir dans quel contexte le « poil » est mentionné dans le texte biblique. Les deux domaines où il joue un rôle sont d'une part les codes et les rites et d'autre part les narrations relatant l'histoire de personnages mythiques ou historiques. Ces deux domaines sont intimement liés : pour les compilateurs de la Bible, ils se répondent et se complètent. Mais il est impossible de les dater exactement les uns par rapport aux autres. Nous les avons séparés arbitrairement pour la clarté du développement.

En hébreu, la racine du cheveu ou du poil est עשע et la racine de la barbe est זקן . Les deux racines ont aussi le sens de « bouc » et « orge » pour la première, de « vieux ou homme d'expérience » pour la seconde. Dans les civilisations anciennes, les vieillards portent la barbe et le nombre d'années vécues apporte nécessairement expérience et sagesse.

POIL ET SOCIÉTÉ

Pour l'homme biblique, la seule indication que nous ayons sur l'aspect de la barbe ou des cheveux se trouve dans le Lévitique : « Vous n'arrondirez pas les bords de vos têtes et tu ne couperas pas les coins de ta barbe » (Lv 19, 27). Donc ce qui est interdit, ce sont certaines coupes de cheveux ou de barbes plutôt apprêtées à l'instar des peuples voisins. Par contre, la calvitie reste un phénomène normal, à condition qu'elle ne soit pas due à une maladie. Le Lévitique affirme qu'un homme qui perd ses cheveux est pur (Lv 13, 40). Le seul chauve explicitement mentionné comme tel est Élisée, dans le second livre des Rois (2 R 2, 23-24). Il est non seulement chauve,

mais prophète, et c'est le seul prophète qui le soit. Cette particularité semble avoir été objet de dérision dans une société de chevelus. Élisée, croisant de jeunes enfants qui se moquent de lui en le traitant de « chauve », les maudit ; deux ourses sortent alors de la forêt et en déchirent quarante-deux. La calvitie devait être un phénomène rare pour que les enfants le tournent en dérision et la croyance populaire lui imputait, à cause de sa rareté, un statut infamant. Le fait est que la réaction d'Élisée paraît disproportionnée, ce qui semble indiquer qu'il avait un vrai complexe : peut-être sa calvitie le distinguait-il des autres prophètes ? Mais la Bible, dans sa volonté didactique, veut démontrer que le « cheveu » ne suffit pas à investir un homme du titre de prophète et que seule sa désignation par Dieu le reconnaît comme tel.

De même, contrairement au monde akkadien où la teinture est possible, les cheveux blancs sont considérés comme une « couronne de gloire », à condition que le vieillard se trouve dans la voie de la justice (Pr 16, 31). Si l'ornement des jeunes est leur force, « la gloire des vieillards, ce sont les cheveux blancs » (Pr 20, 29). Cette glorification des cheveux blancs est même renforcée par un commandement positif : il est bon « de se lever devant les cheveux blancs, d'honorer la présence du vieillard et de craindre l'Éternel » (Lv 19, 32). Mettre sur le même plan la « crainte de Dieu » et le respect dû au vieillard investit ce dernier d'une sagesse et d'une connaissance supérieures.

Ces termes ont aussi un sens symbolique. Le « poil » représente la multitude, le multiple, et par là la dispersion, l'absence de cohésion, mais aussi son contraire, la force que donne le nombre. Dans le rite, le rasage rituel manifeste l'abandon de sa puissance

et même de sa personnalité en signe de soumission au pouvoir divin, une sorte de rite de passage d'un état à un autre, comme le montre l'histoire de Joseph racontée dans la Genèse. Quand Pharaon, troublé par ses rêves, l'envoie chercher alors qu'il croupit dans un cul-de-basse-fosse sous la fausse accusation d'agression sexuelle contre la femme de son maître, Joseph se rase et change de vêtement. L'association des deux actions est très intéressante et éclaire l'hypothèse d'un rite de passage. Quand Joseph a été vendu par ses frères, en effet, ceux-ci l'ont dépouillé de la tunique que lui avait donnée son père et qui le désignait comme le fils préféré. Cette tunique tachée du sang d'un bouc avait été rapportée au père comme preuve de sa mort. La perte de ce vêtement marque son changement d'état, de fils préféré à esclave, comme le nouveau vêtement marque son ascension sociale auprès de Pharaon, et le rasage manifeste le passage d'un jeune homme trop sûr de lui à un homme se soumettant à son Dieu pour sauver son peuple, Israël.

En revanche, la barbe peut être traîtresse. Saisie fermement, elle permet de tuer son adversaire en prétendant l'embrasser, comme dans le second livre de Samuel: «Et Joab dit à Amassa: "Comment vas-tu mon frère?" Et de la main droite, Joab saisit la barbe d'Amassa pour l'embrasser. Amassa ne prit pas garde au glaive qui était dans la main de Joab qui le frappa au ventre et répandit ses intestins au sol» (2 S 20, 9-10). David raconte qu'il a employé la même ruse contre le lion ou l'ours qui menace ses brebis, prouesse qui, à ses yeux, le rend apte à combattre Goliath (1 S 17, 34-36).

La barbe et les cheveux sont aussi un marqueur social et le fait de les raser est ressenti comme une

humiliation, ainsi que l'atteste un passage du second livre de Samuel (2 S, 10) repris dans le premier livre des Chroniques (1 Ch 19, 1-5). Le roi des Ammonites meurt et son fils devient roi à sa place. Le roi David, fin politique, lui dépêche en signe de bonne volonté une délégation d'hommes de sa cour pour lui présenter ses condoléances. Le nouveau roi craignant qu'ils ne soient des espions, se saisit des émissaires, leur fait raser la moitié de la barbe et couper les vêtements à mi-hauteur, au niveau des poils pubiens, et les renvoie. La traduction par poil pubien n'a pas toujours fait l'unanimité : le mot רגל est en effet communément traduit par « pied », mais le sens de « poil pubien » – déjà donné par Rabbi David Qimhi (Radaq), commentateur et grammairien juif du Moyen Âge, qui le préfère au mot « pied » ou « jambe » – est actuellement admis, la connotation sexuelle du mot רגל étant bien attestée dans la Bible. David, afin de leur épargner l'humiliation de se présenter au palais sans barbe, les confine à Jéricho jusqu'à ce que leur barbe repousse. Il lavera l'affront en faisant la guerre aux Ammonites. L'humiliation par rasage peut être le fait de Dieu lui-même, comme dans le livre d'Isaïe où le prophète annonce : « En ce jour-là, Dieu rasera [...] la tête et le poil pubien. Il enlèvera aussi la barbe » (Is 7, 20).

LES RITES CONCERNANT CHEVEUX ET POILS

Les cheveux et les poils jouent un rôle important dans certains rites de purification du peuple hébreu. Les notions de pureté et d'impureté sont fondamentales dans le culte biblique et aucun acte humain n'en est exclu. L'homme ayant été créé à l'image de Dieu et à sa ressemblance (Gn 1, 26),

la totalité de son être participe au projet divin. De plus, dans la vision biblique de la création, l'homme est libre car il a la faculté de discerner entre le bien et le mal et il est responsable de tous ses actes, bons ou mauvais. Cette conception s'oppose à celle du monde mésopotamien où l'impureté est causée par les démons : tout acte est l'œuvre de ces entités maléfiques que seules les incantations et autres sacrifices peuvent neutraliser. Elle explique la place occupée par la pureté dans le monde de la Bible. Mais on ne saurait parler de pureté sans tenir compte de son contraire, l'impureté. Dans la Bible, entrent dans la catégorie de l'impureté, outre l'impureté corporelle – conception que les Juifs partagent avec tous les peuples alentour –, des comportements sociaux ou moraux comme la violation d'un serment, les imprécations, le mensonge, le vol, le faux témoignage et le meurtre, et aussi la tentative de franchissement par le profane de la sphère du sacré. L'effet destructeur de l'impureté est physique. Toute impureté engage le futur. Mais jamais ce principe n'est utilisé pour séparer les classes sociales ou les ethnies. Des conditions physiques particulières, l'idolâtrie et les transgressions amènent à l'impureté. Tout le monde peut devenir impur ou rendre impur.

Comme Dieu lui-même le demande à son peuple dans le Lévitique : «Soyez saint, car je suis saint» (Lv 19, 2), toute activité humaine, de la plus humble à la plus élevée, doit tendre à la réalisation de ce principe. La pureté est un état indispensable pour se rapprocher du modèle divin. Alors que, dans tout le Moyen-Orient ancien, les rites de purification ne sont requis qu'à l'occasion du rite, dans la Bible, ils ne sont pas limités aux cérémonies religieuses, mais font partie de toutes les sphères de la vie quotidienne.

Certaines situations requièrent une purification particulière dans laquelle le système pileux joue son rôle. Ainsi, quand un homme retourne victorieux du combat avec une captive de belle apparence à qui il s'attache au point de vouloir la prendre pour femme, celle-ci doit préalablement se raser la tête, ôter les vêtements de sa captivité et pleurer son père et sa mère un mois entier (Dt 21, 10-13). L'entrée dans le peuple d'Israël demande une purification et un renoncement. À celui-ci peut être associé le rite du deuil. La mort est vécue en soi comme une impureté qui nécessite une purification. Les rites du deuil obligeaient l'endeuillé à défaire ses cheveux, mais aussi à déchirer ses vêtements. Contrairement aux peuples voisins, il lui était interdit de se faire des scarifications sur le corps. La Bible exclut les scarifications comme atteinte à l'intégrité du corps humain. L'homme étant créé à l'image de son créateur, toute mutilation atteint symboliquement Dieu.

Il existe des situations qui peuvent rendre impur un individu et, par là, mettre en danger tout le groupe. C'est le cas des maladies de peau, improprement appelées « lèpre » dans les traductions. Pour se prémunir contre ces risques, la Bible édicte des règles (Lv 13 et suivants). Le premier signe permettant aux prêtres de décider que la plaie, la tache ou la lésion risque d'être contagieuse est la présence d'un poil blanc ou jaunâtre. L'homme a alors les vêtements déchirés, la tête découverte, doit se couvrir la barbe et crier : « Impur ! Impur ! » Il est mis en quarantaine hors du camp. Au bout de sept jours, le prêtre revient examiner la plaie : s'il n'y a pas d'amélioration et que le poil n'est pas revenu à une couleur normale, la quarantaine est prolongée de sept jours. Le même rite est aussi observé pour l'homme ou la femme qui

a une lésion à la tête avec un poil devenu jaunâtre ainsi que pour celui qui a une plaie à la tête entraînant une calvitie. Au bout de ce laps de temps, si la plaie s'est cicatrisée et que le poil est revenu, le patient est déclaré guéri et peut entreprendre le rite de purification de ceux qui ont été frappés par une maladie de peau. Celui-ci se déroule en deux temps. En dehors du camp, le prêtre fait d'abord un sacrifice. Puis celui qui est guéri lave ses vêtements, rase tout son corps et le lave à l'eau. Il entre ensuite dans le camp où il doit encore attendre sept jours hors de sa tente. Le septième jour, il rase à nouveau tous les poils de sa tête, ses cheveux, sa barbe et même ses sourcils ; il lave ses vêtements et se lave dans l'eau : alors seulement il sera vraiment pur.

Certains individus ont des rites de purification particuliers. Il s'agit des prêtres au moment de leur intronisation et du *nazir* (Nb 6, 1-21). Ce rite est une très ancienne institution à laquelle est consacré tout un traité dans la Mishnah – recueil de textes juridiques compilés à la fin du II^e siècle qui forment le cœur des deux Talmuds, de Jérusalem et de Babylone – et qui persistera longtemps après la période biblique.

La racine N-Z-R a le sens de « séparer, mettre à part ». Un *nazir* est une personne, homme ou femme, qui s'engage par vœu à s'abstenir de certaines choses pour atteindre un niveau supérieur de sainteté. Aucune motivation explicite à cet engagement n'est fournie dans la Bible. Seules les prescriptions juridiques et religieuses sont détaillées. Le fait que cette possibilité soit offerte à un homme ou à une femme est en soi étonnant. Cette formulation est rare dans l'énoncé des règles bibliques. La seule autre occurrence concerne une tout autre sphère puisqu'il s'agit

du châtement réservé à un homme ou à une femme qui sont convaincus d'idolâtrie (Dt 17, 2).

Le *nazir* s'engage par serment à s'abstenir en trois domaines : il ne consommera pas les produits de la vigne, il évitera tout contact avec les morts, même s'ils appartiennent à sa propre famille ; le rasoir ne passera pas sur sa tête et il laissera croître les boucles de ses cheveux : « Tous les jours de son nazirat, il sera saint » (Nb 6, 8). Les produits de la vigne comprennent le vin, les boissons fortes, le vinaigre de vin ou d'alcool, les raisins frais ou secs, en un mot rien de ce qui provient de la vigne, depuis les pépins jusqu'à la peau. Le nombre de jours du *nazirat* n'est pas spécifié dans la Bible, mais il devait être limité dans le temps. Dans la Mishnah, il est fixé à trente jours. Si le *nazir* arrivait au terme de la période prescrite, sans que rien ne l'eût rendu impur, comme une rencontre fortuite avec un mort ou la consommation par inadvertance d'un produit de la vigne, il devait accomplir un rite élaboré comprenant différents sacrifices, pour clore son *nazirat*.

Le premier des sacrifices est fait par un prêtre et est un sacrifice d'expiation. On peut se demander pourquoi, alors que le *nazir* avait accompli son temps sans avoir été rendu impur et qu'il n'avait pas encore quitté son état de *nazir*, il était nécessaire d'accomplir un sacrifice d'expiation, qui est toujours lié dans la Bible à une faute commise et reconnue. Quand la période prescrite de *nazirat* est accidentellement interrompue par une contamination du *nazir* soit par un mort, soit par un des produits de la vigne, celui-ci doit recommencer son *nazirat* depuis le début en se purifiant auparavant pendant sept jours et en faisant, le huitième jour, le sacrifice requis, par l'intermédiaire d'un prêtre. La fin du *nazirat* est assimilée à

Les trichologiques corporelles, 237 • *Pilosité et rhétorique pileuse : genre et politique*, 245

10. *Les Poilus* par E. Cronier 261
La grande fortune d'un terme argotique, 261 • *La toilette du soldat*, 265 • *Un stéréotype populaire*, 269 • *Le rejet d'une identité fondée sur l'apparence*, 275

TROISIÈME PARTIE. De Darwin à Freud : le poil au carrefour des sciences humaines 283

11. De « à poil » à « au poil » : une logique des signes ? par M. Banniard 285

12. Perspectives anthropologiques sur l'épilation et la pilosité par A. F. Delouis 295
Tentations évolutionnistes : le poil entre nature et culture, 297 • *Pilosité mythique, symbolisme capillaire : le poil entre individu et société*, 305 • *La question du genre : le poil entre masculin et féminin*, 316

13. Le poil freudien par P. Avrane 325
La pilosité du menton, 325 • *La barbe des amis*, 327 • *Le visage du maître*, 331 • *Pilosité antique*, 335 • *Rêves pileux*, 338 • *La barbe du prophète*, 342 • *Crines pubis*, 344 • *Couper les cheveux*, 348 • *Tresser et tisser*, 351 • *Méduse*, 354 • *L'origine du monde*, 355 • *Poil freudien et toison lacanienne*, 358

Conclusion. Conclure ? La moustache d'Henri IV et les cheveux d'Agnès Sorel par J. Cornette 361

Bibliographie 369

Les auteurs 393

